

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 2555

présenté par  
M. Molac

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.